École Française Internationale de Berne

MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET TARIFS DES ACTIVITES ET SERVICES ANNEXES 2026-2027

Les éventuels gains réalisés par l'école sur les activités et services annexes contribuent à la couverture des frais liés aux autres services, activités et sorties pédagogiques, aux frais de fonctionnement et aux éventuelles pertes des années précédentes.

Tous les tarifs exprimés ci-dessous s'entendent par enfant.
Les calculs au forfait sont basés sur 176 jours d'école (180 jours – 4 jours fériés) et 36 semaines (21 semaines au 1er semestre et 15 semaines au 2ème semestre).

PRISE EN CHARGE SUR LE TEMPS DE MIDI - CANTINE

L'accueil à la cantine est réservé aux élèves de l'EFIB et débute a priori le jour de la rentrée en septembre.

L'EFIB propose une prise en charge tous les jours de la semaine du lundi au vendredi de 11h45 pour les maternelles et de 12h00 pour les élémentaires et le collège jusqu'à 13h30. Durant cette période, les enfants inscrits sont, par groupes d'âges, et sous la surveillance de personnes qualifiées, accompagnés en salle de restauration. Les repas proposés sont adaptés qualitativement et quantitativement aux besoins des enfants. Le coût de ce service inclut la surveillance et le repas.

Le coût de la prise en charge **est forfaitaire**.

Le calcul est effectué sur une base annuelle forfaitaire en 2 périodes :
- de la rentrée scolaire aux vacances d'hiver (19/02/27) = 1er semestre
 - cette période est elle-même scindée comme suit :
 - 1ère semaine d'école = avant le début des APE
 - Du 7/09/27 au 19/02/27 = après la mise en place des APE
- après les vacances d'hiver (8/03/27) jusqu'à la fin de l'année scolaire = 2ème semestre

Tarifs des forfaits pour la prise en charge de midi (surveillance et repas)

Fréquence		**1 fois par semaine**	**2 fois par semaine**	**3 fois par semaine**	**4 fois par semaine**	**5 fois par semaine**
1er Semestre	**1ère semaine**	La première semaine les repas seront facturés 21.-chf / midi.				
	Avec APE	410 CHF	821 CHF	1 231 CHF	1 642 CHF	2 052 CHF
2ème semestre		304 CHF	308 CHF	616 CHF	923 CHF	1 231 CHF

En cas de sorties pédagogiques, la cantine organise des pique-niques pour les élèves inscrits au forfait ou à une APE le jour de la sortie (pas de surcoût pour les parents).

École Française
Internationale
de Berne

Les inscriptions au forfait se font via Eduka, avant le début du semestre et selon le calendrier défini par le secrétariat.

En dehors de cette condition, il n'est pas possible de changer de forfait en cours de période.

Une facturation du forfait au pro-rata est calculée pour les élèves qui arrivent en cours d'année ou qui quittent l'établissement en cours d'année.

Les absences exceptionnelles ou répétitives doivent être signalées par la famille au secrétariat. Elles n'ouvrent pas droit à une remise, sauf dans 2 cas précis :

1- Pour raison de santé : si l'élève est absent.e pour une période supérieure à 15 jours consécutifs et sur présentation d'un certificat médical
2- Si la scolarisation est suspendue pour plus d'un mois pour raison professionnelle d'un des parents ou tuteur légal, et sur présentation d'un justificatif.

Aucun.e enfant ne sera autorisé.e à prendre son propre repas (lunch box/pique-nique) à l'école, sauf :

- en cas d'annulation d'APE le jour même (auquel cas l'enfant mangera sa lunch box prévue pour l'APE)
- pour raison médicale : dans ce cas, il est obligatoire de prendre contact avec le secrétariat pour établir un Protocole d'Accueil Individuel (PAI).

Le tarif pour une prise en charge exceptionnelle (en dehors du forfait) est de 25 CHF/midi (repas et surveillance). L'inscription doit être faite, **le plus tôt possible et au plus tard, avant 9h du matin par écrit (mail au secrétariat ou inscription sur Eduka).**
Outre les inscriptions faites par les parents, sont également considérées comme inscriptions exceptionnelles à la cantine :

- les élèves qui ne sont pas inscrits au forfait et qui ne sont pas récupérés à midi (parent ou autre responsable désigné par les parents)
- les élèves inscrits à une APE qui n'ont pas leur pique-nique.

Dans ces 2 cas, **aucune réclamation ne sera recevable.**

Les élèves externes (= qui ne mangent pas à la cantine et qui ne sont pas inscrits à une APE) devront être pris en charge par un tiers à midi (parent ou autre responsable désignés par les parents).

Pour qu'un.e élève d'élémentaire quitte seul.e l'établissement, la rubrique à cet effet doit être complétée dans Eduka.
Tous les élèves externes doivent quitter l'établissement entre 12h00 et 13h30, ils ne sont pas autorisés à apporter leur repas ni à rester à l'école durant la pause de midi.

CAS PARTICULIER : **mercredis et vendredis midi**, **forfait sieste** pour les maternelles :
Le tarif cantine couvre l'encadrement des enfants jusqu'à 13h30.

Pour les maternelles dont les parents souhaitent qu'ils fassent la sieste :

- soit l'enfant est inscrit.e au centre de loisirs, auquel cas le temps de sieste est couvert par le tarif du centre de loisirs,
- soit un forfait de 15.-chf est proposé pour couvrir la période de sieste jusqu'à 14h30. Au-delà de 14h30, une inscription exceptionnelle au centre de loisirs sera facturée.

Les inscriptions se font **par écrit** auprès du secrétariat.

GARDERIES et ETUDES

Ces services sont réservés aux enfants de l'EFIB. Ils débutent en principe le premier jour complet d'école en septembre, sauf pour la garderie du matin qui fonctionne sur demande.

L'EFIB propose :
- pour les enfants de maternelle : une garderie du soir les lundis, mardis et jeudis de 16h00 à 18h00.
- pour les enfants du CP à la 3ème : l'aide aux devoirs, les lundis, mardis et jeudis de 16h00 à 18h00.
- sur demande (modalités plus bas*), une garderie du matin de 7h15 à 8h15 pour les enfants de la PS au CM2.

Ces 3 services de garderies sont à la carte ou au forfait. Les tarifs sont les suivants :

À la carte :

Garderie du matin, *Uniquement sur demande* :* 15 CHF par matin, quelle que soit l'heure d'arrivée
Garderie du soir : 15 CHF par heure, toute heure commencée est due intégralement
Etude du soir : 17 CHF par heure, toute heure commencée est due intégralement

L'inscription pour ces 3 services se fait via Eduka. La facturation se fait en fin de période.

***IMPORTANT** : pour la **garderie du matin**, les parents doivent inscrire leur enfant ***au moins 48h à l'avance,* ou, au plus tard, le vendredi pour le lundi suivant,** via Eduka.
Les désistements de dernière minute, c'est-à-dire, 24h avant la date réservée ou le week-end précédent pour le lundi, seront facturés.

Au forfait :

Garderie du matin exclue du forfait		1er semestre			2ème semestre		
		1 fois par semaine	2 fois par semaine	3 fois par semaine	1 fois par semaine	2 fois par semaine	3 fois par semaine
Garderie du soir	16.00 – **17.00**	301 CHF	602 CHF	903 CHF	215 CHF	430 CHF	645 CHF
	16.00 – **18.00**	602 CHF	1 204 CHF	1 806 CHF	430 CHF	860 CHF	1 290 CHF
Etude du soir	16.00 – **17.00**	341 CHF	682 CHF	1 023 CHF	244 CHF	488 CHF	732 CHF
	16.00 – **18.00**	682 CHF	1 364 CHF	2 046 CHF	488 CHF	976 CHF	1 464 CHF

L'inscription se fait via Eduka. La facturation se fait en début de période.

Les élèves qui ne sont pas récupérés à la fin de la journée de classe (parent ou autre responsable désigné par les parents) seront obligatoirement mis à la garderie pour les maternelles ou à l'étude pour les élémentaires ou le collège. **Aucune réclamation ne sera recevable.**

Pour qu'un.e élève d'élémentaire quitte seul.e l'établissement, la rubrique à cet effet doit être complétée dans Eduka.

La garderie du soir et l'étude sont **exceptionnellement gratuites dans les cas suivants** :

1- Pour les fratries dont 1 enfant est concerné.e par une réunion collective ou sur convocation de l'école (ex : réunions de rentrée, pour les classes vertes, Assemblée Générale, …)
2- Pour les fratries dont 1 enfant est concerné.e par une réunion sur convocation d'un.e enseignant.e (bilan en cours ou en fin d'année, …)
3- Pour les fratries dont un parent est représentant.e aux instances de l'établissement (Conseils d'Etablissement, conseils de classe, comité de gestion …)

La garderie ou l'étude est offerte uniquement pour le temps de la réunion.

En général le secrétariat ou les enseignant.e.s à l'initiative de ces réunions informent les parents de la gratuité des services de garderies et des conditions pour en bénéficier.

Dans les cas de réunions collectives et afin de pouvoir organiser au mieux les services de garderies, **il est obligatoire d'inscrire les enfants auprès du secrétariat au moins 48h avant la date de la réunion**. **La garderie ou l'étude sera facturée aux parents qui n'ont pas inscrit leur/s enfant/s dans les délais.**

Pour tous les cas cités, **le terme de « fratrie » entend les enfants scolarisés à l'EFIB.**

Dans tous les autres cas, et notamment en cas de réunion sur demande du/des parent/s, les garderies et l'étude sont payantes.

Pour les inscriptions au forfait : 4 participations sont décomptées sur le nombre total de jours d'école, au nom de ces réunions.

IMPORTANT : est **exclue du régime de gratuité**, la garderie du matin, quel que soit le motif d'inscription.

CENTRE DE LOISIRS
MERCREDI ET VENDREDI APRES MIDI

L'accueil dans ce service est réservé aux enfants de l'EFIB. Il débute en principe le premier mercredi ou vendredi d'école en septembre.

L'EFIB propose une prise en charge le mercredi et vendredi après-midi de 13h30 à 18h00. Durant cette période, les enfants inscrits sont sous la surveillance de personnes qualifiées et ils sont occupés par des activités extra-scolaires adaptées à leur âge.

École Française Internationale de Berne

Pour le bon déroulement des activités, les parents sont tenus de venir chercher leurs enfants à 16h ou à 18h. Si les parents ont besoin de venir chercher les enfants en dehors de ces horaires, ils doivent en faire la demande **avant midi et par écrit,** au secrétariat. Un départ anticipé ne donne pas droit à une remise.

Il existe 2 formules au choix : prise en charge forfaitaire **ou** à la carte.

1- **A LA CARTE** = prise en charge exceptionnelle (en dehors du forfait) :
- 40 CHF / après-midi pour la plage horaire 13h30 – 16h00
- 55 CHF / après-midi pour la plage horaire 13h30 – 18h00.

Toute plage horaire débutée sera due. La facturation se fait en fin de semestre.

2- **FORFAIT** = tous les mercredis et/ou vendredis pour une période donnée (1er ou 2ème semestre) :
- 35 CHF / après-midi pour la plage horaire 13h30 – 16h00 x nombre de sessions
- 50 CHF / après-midi pour la plage horaire 13h30 – 18h00 x nombre de sessions.

FORFAIT	Mercredis		Vendredis	
	De 13h30 à **16h**	De 13h30 à **18h**	De 13h30 à **16h**	De 13h30 à **18h**
1er semestre : de la rentrée scolaire aux vacances d'hiver	735.-chf	1050.-chf	735.-chf	1050.-chf
2ème semestre : après les vacances d'hiver à la fin de l'année scolaire	525.-chf	750.-chf	490.-chf	700.-chf

Les forfaits sont facturés en début de période. **Il n'est pas possible de changer de forfait en cours de période.**

L'inscription, au forfait ou à la carte, se fait par Eduka.

Une fois que les inscriptions sont fermées, il n'est plus possible de désinscrire un.e enfant.
Il n'y a pas de réajustement en fin de période, même si l'enfant n'a pas participé à toutes les sessions du semestre.

Des sorties peuvent être organisées par le centre de loisirs. En inscrivant leurs enfants, que ce soit au forfait ou de manière exceptionnelle, **les parents acceptent que leurs enfants participent à ces sorties**.

ACTIVITES PERI-EDUCATIVES (APE)

L'accueil dans ce service est réservé aux enfants de l'EFIB. Ce service débute en fonction du calendrier mis en place par le secrétariat. Il peut s'agir d'activités relatives aux langues étrangères, des activités ludiques, créatives, sportives ou autres. La liste de ces APE et les fiches détaillées sont envoyées en temps utile par le secrétariat de l'école.

L'ouverture d'une APE est conditionnée au nombre d'inscrits, le secrétariat informera les parents des APE ouvertes et de celles qui n'ouvrent pas.

École Française
Internationale
de Berne

Dans un souci d'équité et afin de permettre à un plus grand nombre de bénéficier des APE proposées, chaque élève ne pourra être inscrit.e qu'une seule fois à une même activité par semestre, même si celle-ci est proposée à plusieurs reprises dans la semaine (par exemple la couture).
Toutefois, à l'issue de la période d'inscription, si des places venaient à rester disponibles, une seconde inscription pourra être envisagée pour les élèves déjà inscrits à cette activité, dans la limite des places restantes.

L'EFIB propose deux cycles semestriels d'activités péri-éducatives :
- Septembre ou octobre – jusqu'aux vacances d'hiver = 1er semestre
- Après les vacances d'hiver – fin de l'année scolaire = 2ème semestre.

Les APE sont proposées :
- Soit pendant la pause de midi de 11h45 à 13h15 pour maternelles et de 12h00 à 13h30 pour l'élémentaire et de collège, à raison de 30 minutes de repas et de 60 minutes d'activité,
- Soit à la fin des cours de 16h00 à 17h30, à raison de 30 minutes de rassemblement + goûter et de 60 minutes d'activité.

Pour les APE pendant la pause de midi, les élèves apportent leur pique-nique. Pour les APE à la fin des cours, les élèves apporteront un goûter.

En cas d'inscription à une APE de midi, l'enfant est automatiquement désinscrit.e de la cantine (jour où il a l'APE).

Le coût des APE **est forfaitaire**. Le calcul est effectué en fonction du nombre de sessions pour chacune des APE et selon le tarif de 17.-chf / session d'APE de 1h30. Les forfaits sont facturés en fin de période.

Selon les APE, il peut arriver qu'une contribution complémentaire soit demandée pour le matériel utilisé.

En cas d'absence de l'animateur.trice :

- Remplacement de l'animateur.trice ou report de la séance à une date ultérieure = maintien de l'APE
- En cas de non-remplacement, si l'APE est annulée le jour même, l'enfant est confié.e à la cantine, où il.elle peut manger son pique-nique avec ses camarades, ce service ne générant pas de surcoût aux parents, par rapport au tarif APE.

Aucun remboursement ne sera envisageable si une solution est proposée par l'EFIB.

L'inscription aux APE se fait via Eduka. L'enregistrement des inscriptions aux activités se fait par ordre d'arrivée.
L'inscription à une APE est un engagement pour toute la durée de l'APE. **Aucune désinscription en cours de semestre, aucun remboursement ou aucune réduction n'est accordée.**
Une fois que les inscriptions sont fermées, et que les APE sont confirmées, il n'est plus possible de désinscrire un.e enfant.

Les absences exceptionnelles ou répétitives doivent être signalées par la famille au secrétariat. Elles n'ouvrent pas droit à une remise, sauf dans 2 cas précis :

3- Pour raison de santé : si l'élève est absent.e pour une période supérieure à 15 jours consécutifs et sur présentation d'un certificat médical
4- Si la scolarisation est suspendue pour plus d'un mois pour raison professionnelle d'un des parents ou tuteur légal, et sur présentation d'un justificatif.

APE – préparation d'entrée au gymnase

L'accueil dans ce service est réservé aux collégien.ne.s (3ème) de l'EFIB. Ce service propose des cours en vue de préparer les élèves à intégrer le gymnase du système suisse.

Ce service a lieu au 1er semestre, entre septembre et les vacances d'hiver (fin février/début mars).

Cette APE a lieu sur le temps de midi (12h – 13h30) ou après les cours (en fonction des horaires des 3èmes).

L'inscription aux APE se fait via Eduka. Le coût de cette APE est de 40.-chf / session de 1h, son ouverture est conditionnée à 2 inscrits minimum.
La facturation se fait en fin de période.

L'inscription à une APE est un engagement pour toute la durée de l'APE. **Aucune désinscription en cours de semestre, aucun remboursement ou aucune réduction n'est accordée.**
Une fois que les inscriptions sont fermées, il n'est plus possible de désinscrire un.e enfant.

APE – SKI ALPIN

L'accueil dans ce service est réservé aux enfants de l'EFIB de la grande section à la 3ème.
L'activité péri-éducative de ski alpin est proposée chaque année entre les vacances de Noël et les vacances d'hiver les vendredis après-midi si la météo le permet.
Les élèves inscrits quittent l'école en bus pour des destinations variables selon les conditions d'enneigement et sont ramenés à l'école en fin de journée. Les élèves sont encadrés par des moniteurs agréés, des enseignants et des parents de l'EFIB.
Le programme et les informations complémentaires pour cette APE sont communiqués en temps utile par le secrétariat de l'école.
Sans l'aide bénévole des parents il n'est pas possible d'organiser l'APE Ski.

L'inscription se fait par Eduka, en fonction du calendrier établi par le secrétariat. Les inscriptions sont closes 48h avant l'APE. Une fois que les inscriptions sont fermées, il n'est plus possible de désinscrire un.e enfant.

Ce tarif est **a minima** de 100.-chf / séance et pourra être ajusté au-delà, si besoin, en fonction du nombre de participants pour la période de janvier à février, afin que le résultat de l'activité soit à l'équilibre.

La facturation se fait en fin de période.
Seules les désinscriptions pour raisons médicales **avec présentation d'un certificat médical** seront valables. Sans présentation d'un certificat médical, l'APE sera facturée.

École Française
Internationale
de Berne

CLUB VACANCES d'ETE

L'accueil dans ce service est ouvert aux enfants de l'EFIB ET aux enfants externes à l'EFIB (de 3 à 12 ans).

Le programme, les jours d'ouverture et autres informations sont communiqués en temps utile par le secrétariat de l'école. Le club vacances propose des activités ludiques, sportives, culturelles… et est ouvert de 8h30 à 17h selon le calendrier défini par l'EFIB.

L'inscription au club vacances se fait via Eduka. L'ouverture du club vacances est conditionnée à 7 inscrits minimum.

Une fois que les inscriptions sont fermées, il n'est plus possible de désinscrire un.e enfant.

Le tarif comprenant le repas de midi ainsi que les coûts aux sorties et activités est de 95.-chf/jour.
Les parents doivent fournir le gouter du matin et celui de l'après-midi à leur enfant.

La facturation se fait en fin de période.

Les absences exceptionnelles ou répétitives doivent être signalées par les familles au responsable du centre de loisirs. Elles n'ouvrent pas droit à une remise.

Des sorties peuvent être organisées par le club vacances. En inscrivant leurs enfants, les parents acceptent que leurs enfants participent à ces sorties.

En cas de divergences ou de différences d'interprétation, seule la version française du présent document fera foi.